PARTICULIERS



PRINCIPALES CONDITIONS TARIFAIRES

DES OPÉRATIONS ET SERVICES AUX PARTICULIERS

AU 01/01/2026

Prix en euros par opération
(sauf indication contraire), exprimés
taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

BANQUE POPULAIRE OCCITANE

Ces tarifs sont applicables à nos clients particuliers.

Les présents tarifs peuvent être modifiés en cours d'année, après information préalable, deux mois avant leur mise en application.

La version actualisée est disponible sur notre site internet :
www.banquepopulaire.fr/occitane/votre-banque/reglementation/tarifs

AU CŒUR DES TARIFS

Ponctuée d'informations, conseils et avantages clients, cette brochure a été conçue pour vous aider dans la gestion quotidienne de vos comptes et la maîtrise de vos budgets. Pour mieux comprendre la tarification bancaire, elle est complétée en page 34 d'un récapitulatif des principaux « repères ». Et au-delà, elle constitue un vecteur supplémentaire et volontaire de clarté et transparence.

Pour en savoir plus, choisissez le mode d'information qui vous convient le mieux. Plusieurs solutions sont à votre disposition :

■ **en agence** où le dispositif en libre accès vous permet de trouver : brochure tarifaire Particuliers, brochure tarifaire Professionnels & Entreprises, document d'information tarifaire

■ **sur notre site internet :** www.banquepopulaire.fr/occitane où vous pouvez également trouver les mini-guides et guides de la Fédération Bancaire Française

■ **par téléphone** auprès des téléconseillers de notre Service Clientèle Alodis, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30
et le samedi de 8h30 à 12h30 :
- depuis la France, au 05 81 22 00 00 (numéro non surtaxé)
- depuis l'étranger, au +(33)5 81 22 00 00
(coût variable en fonction du pays de l'opérateur)

■ **auprès de votre Conseiller Clientèle** habituel qui vous connaît et saura trouver le service le mieux adapté à votre mode de vie et à votre budget.

N'hésitez pas à nous interroger pour toute information complémentaire, tout conseil. Nous vous remercions de votre fidélité.

☞ Ce pictogramme identifie sur vos relevés de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité sur nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure en fin de votre relevé de compte. De plus, en début de chaque année, vous recevez le récapitulatif annuel des frais facturés sur votre compte au cours de l'année écoulée.

Pour les termes qui font l'objet de cette icône, vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires).

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS (TARIFS EN €)

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement).

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

LISTE DES SERVICES	PRIX EN €
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.)[1] **Cyber*Plus***	Gratuit Hors coût du fournisseur d'accès à Internet
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par :	
- notification push :	Gratuit Hors coût du fournisseur d'accès à Internet
- e-mail	Gratuit Hors coût du fournisseur d'accès à Internet
Tenue de compte Soit pour information 25,20 € par an	par mois **2,10 €**
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale :	
- à débit immédiat **(CB-Visa Classic)**	par an **48,00 €**
- à débit différé **(CB-Visa Classic)**	par an **48,00 €**
- à autorisation quasi-systématique (débit immédiat) **(CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique)**	par an **45,45 €**
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) :	
- les 2 premiers retraits par mois et par carte	Gratuit
- à partir du 3ème retrait dans le mois (gratuit pour les Visa Premier, Platinum et Infinite)	par retrait **1,30 €**
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : **Sécuri*Plus***[2]	par an **31,50 €**
Virement (cas d'un virement SEPA classique occasionnel) :	
- en agence	par virement **5,00 €**
- par Internet	Gratuit
Prélèvement :	
- frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
- frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit
Commission d'intervention : par opération, avec un plafond de 80 euros par mois	**8,00 €**

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site Internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1er, III de l'arrêté du 5 septembre 2018. Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D 312-1-1, A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné. (2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

SOMMAIRE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS 3

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE 5
- Ouverture, transformation, clôture
- Relevés de compte
- Tenue de compte
- Services en agence
- Services Bancaires de Base
- Les Prestations de Base
- Offre retirée de la commercialisation

BANQUE À DISTANCE 8
- Par Internet
- Découvrez nos applications mobile
- Par téléphone
- Par automate

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT 10
- Cartes
- Services liés à la carte bancaire
- Services liés aux retraits d'espèces
- Virements
- Prélèvements SEPA / TIPSEPA
- Chèques
- Offres retirées de la commercialisation

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES 14
- PACK FAMILLE
- FORFAIT CRISTAL
- FORFAIT CRISTAL DUO
- Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF)
- Offres retirées de la commercialisation

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS 19
- Commission d'intervention
- Opérations particulières
- Incidents de paiement
- Plafonnements spécifiques

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS 21
- Mise en place ou renouvellement d'autorisation de découvert
- Crédits à la consommation
- Crédits immobiliers
- Frais de garanties et d'interventions sur dossier de prêt
- Assurance
- Autres prestations

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS 24
- Ouverture/clôture et frais de tenue et de gestion de compte
- Épargne bancaire
- Placements financiers

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE 27

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL 29

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES 31

TARIFS JEUNES ET JEUNES ACTIFS 31

TARIF ACEF 32

RÉSOUDRE UN LITIGE / EXPRIMER UNE RÉCLAMATION 33

VOS REPÈRES 34

NOS PARTENAIRES ET MENTIONS LÉGALES 35

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

• Ouverture d'un compte de dépôt,	Gratuit
• Service d'aide à la mobilité bancaire (Facili'Pop)	Gratuit
• Clôture de compte de dépôt	Gratuit
• Transfert de compte vers une autre Banque Populaire (tous types de comptes)	Gratuit
• Dénonciation de compte joint et transformation de compte-joint en compte individuel[1]	31,40 €

RELEVÉS DE COMPTE

• Relevé de compte papier :		
- mensuel		Gratuit
- par quinzaine	par mois	2,45 €
- décadaire	par mois	3,65 €
- journalier	par mois	20,80 €
• Envoi mensuel de relevé de compte en braille		Gratuit
• Relevé de compte électronique		Gratuit
• E-documents		Gratuit

Service permettant d'accéder à l'ensemble des documents relatifs aux comptes bancaires, crédits et compte d'instruments financiers au format électronique, de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.

• Édition de relevé de compte sur un automate Banque Populaire Occitane	Gratuit
• Envoi du relevé annuel des frais	Gratuit
• Envoi du relevé annuel des avoirs des majeurs protégés	Gratuit

TENUE DE COMPTE

• Tenue de compte de dépôt (hors offre groupée de services CRISTAL et OCF)		
- par compte	par mois	2,10 €[2]
- les clients mineurs (moins de 18 ans)		Gratuit
• Commission de suivi	par trimestre	100,00 €

Cette commission rémunère le suivi spécifique du risque et la gestion administrative et comptable des comptes, créditeurs ou débiteurs, en situation(s) particulière(s) :

- comptes débiteurs plus de 60 jours en valeur dans le trimestre
- comptes NPAI (N'habite Pas à l'Adresse Indiquée) durant plus de 6 mois
- comptes interdits bancaires à l'initiative d'une autre banque.

• Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif	par an	30,00 €[3] dans la limite du solde créditeur du compte

(compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier)

(1) Gratuit pour les majeurs protégés pour la transformation. (2) Les frais de tenue de compte sont gratuits pour les clients contractant un crédit immobilier et/ou un crédit à la consommation à compter du 01/10/2016 dont le compte support a été ouvert moins de 180 jours avant l'édition de l'offre de prêt et dont le compte enregistre moins de 4 écritures débitrices mensuellement. (3) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

SERVICES EN AGENCE

- **Délivrance d'un relevé d'identité bancaire** (IBAN - BIC) — **Gratuit**

INFO L' IBAN (International Bank Account Number) et le BIC (Bank Identifier Code) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international. L'IBAN est indispensable pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger. Pour les opérations nationales ou transfrontalières, vous pouvez fournir uniquement votre IBAN et celui du débiteur/bénéficiaire dans votre ordre de paiement.

- **Versement d'espèces au guichet de votre agence** — **Gratuit**
- **Retrait en euros d'espèces au guichet de votre agence** — **Gratuit**
- **Mise à disposition de fonds** (auprès d'une autre Banque Populaire) — **18,60 €**
- **Frais de recherche de documents**
  - Copie de chèque débité en compte — par document — **10,50 €**
  - Copie d'une remise de chèque — par document — **10,50 €**
  - Extrait de compte mensuel — par document — **10,50 €**
  - Autre recherche — par document — **10,50 €**
  - Opération de paiement mal exécutée — par document — **Gratuit**
  - Plusieurs demandes — **Sur devis**
- **Frais de location et d'utilisation de coffres pour les clients de la Banque Populaire Occitane :**
  - Coffres agence et siège — par an — **à partir de 133,25 €**
  - Coffres spéciaux — par mois — **à partir de 108,70 €**
  - Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs) — **Frais réels par ouverture**

SERVICES BANCAIRES DE BASE (1)

- **Services définis à l'article D.312-5-1 du Code Monétaire et Financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L. 312-1 du même code.** — **Gratuit**

Les Services Bancaires de Base se composent des produits et services suivants :

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- un changement d'adresse par an
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
- la domiciliation de virements bancaires
- la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires
- prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets(2) à distance
- un abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc...)
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne
- deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- la réalisation des opérations de caisse

- **Commission d'intervention(3)** (pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base) — par opération — **4,00 €**
  Plafond mensuel — **20,00 €**

(1) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services. (2) Virement instantané : sous réserve de disponibilité du service en agence (3) Définition p.19 « IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS » / « Commission d'Intervention ».

INFO Toute personne domiciliée en France, dépourvue d'un compte de dépôt, et qui s'est vue refuser l'ouverture d'un compte de dépôt par une banque, a le droit de demander à la Banque de France de désigner un établissement bancaire pour bénéficier d'un compte de dépôt et du service bancaire de base gratuit associé au droit au compte.
La banque, qui refuse d'ouvrir un compte à un particulier, peut lui proposer d'effectuer à sa place les démarches auprès de la Banque de France pour bénéficier du droit au compte. Une convention de compte doit être signée.

LES PRESTATIONS DE BASE*

(ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services)

- l'ouverture et la clôture du compte	Gratuit
- la tenue du compte	Tarif standard**
- un changement d'adresse par an	Gratuit
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire	Gratuit
- la domiciliation de virements bancaires	Gratuit
- la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte	Gratuit
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires	Tarif standard**
- un prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance	Tarif standard**
- un abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc...)	Tarif standard**
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la Banque	Tarif standard**
- la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne	Tarif standard**

OFFRE RETIRÉE DE LA COMMERCIALISATION

• **Relevé de compte mensuel électronique complémentaire au relevé mensuel papier**	par mois **3,00 €**

*Au sens des articles L312-1 et D.312-5 du Code Monétaire et Financier; ** Se reporter aux tarifs indiqués dans ce document indiquant les conditions et tarifs des opérations et services.

BANQUE À DISTANCE

PAR INTERNET (ADRESSE : WWW.BANQUEPOPULAIRE.FR/OCCITANE) (ORDINATEUR, MOBILE ET TABLETTE)

• **Abonnement à des services de banque à distance** (Internet, téléphone, SMS, etc.)[1][2] :

- **Cyber*Plus* consultation** — Gratuit

  Abonnement permettant de consulter ses comptes sur Internet et d'effectuer des virements entre vos comptes.

- **Cyber*Plus* gestion** — Gratuit

  Service permettant de consulter et gérer ses comptes ainsi que ses portefeuilles boursiers

- **Cyber*Plus* jeunes** — Gratuit

  Service réservé aux clients mineurs (non émancipés), seulement disponible depuis l'application Banque Pop et permettant de consulter et gérer ses comptes sous certaines conditions.

AVANTAGE En téléchargeant l'application Banque Pop, vous pouvez consulter vos comptes et effectuer des virements avec votre mobile ou votre tablette.

• **Abonnement à des produits offrant des alertes de la situation du compte :**

- par notification push[2] — Gratuit
- par e-mail[2] — Gratuit

• **Confirmation de l'exécution d'un virement émis :**

- par e-mail		Gratuit
- par SMS	par confirmation reçue	0,35 €

INFO Les demandes de confirmation de virement et les alertes sont paramétrables via votre interface Cyber*Plus* et vous permettent d'être informé de la réalisation d'un virement, des dépassements d'un solde que vous aurez défini ou d'un mouvement sur votre compte. Pour les confirmations de virement, il vous suffira de le demander à la saisie de votre virement grâce à une case à cocher.

• **Sécur'Pass** — Gratuit

INFO Fonctionnalités sur votre banque à distance (gratuites)

Sécur'Pass est un dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.

• **Pass Cyber*Plus*** pour la sécurisation des opérations en ligne :

- le lecteur		10,00 €
- remplacement de lecteur en cas de dysfonctionnement		Gratuit
- remplacement de lecteur en cas de perte, d'usage non conforme par le client ou demande de lecteur supplémentaire	par lecteur	10,00 €
- carte Pass Cyber*Plus*		Gratuit

INFO Associé à la carte bancaire du client, le Pass Cyberplus permet de générer un mot de passe dynamique et à usage unique à des fins d'authentification forte.

• **Sécuriser vos opérations via SMS**
(procédure exceptionnelle en cas d'indisponibilité momentanée du lecteur) — Gratuit

• **Coffre-fort numérique** (5 Go) — par mois 1,80 €
(espace de stockage sécurisé de vos documents personnels et/ou professionnels)

• **Agrégation de comptes** — Gratuit
(service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs comptes ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs autres banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance du client)

(1) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné. (2) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

• e-Documents — Gratuit
(service permettant d'accéder à vos documents au format électronique, de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance)

AVANTAGE Les virements externes et toutes opérations sensibles réalisés à partir de Cyber*Plus* sont entièrement sécurisés grâce à Sécur'Pass et au PassCyber*Plus*, lecteur de carte bancaire fourni par votre banque.

INFO Vous n'êtes pas détenteur d'une carte Banque Populaire Occitane ? La carte Pass Cyber*Plus* vous permet d'utiliser le lecteur Pass Cyber*Plus* pour sécuriser vos opérations sur Internet.

DÉCOUVREZ NOS APPLICATIONS MOBILE

Banque Pop : grâce à votre application, gérer vos comptes sur mobile et tablette de manière sécurisée n'a jamais été aussi simple et efficace.

Roulez serein : accéder aux services essentiels en cas de sinistre véhicule.

Fonds Banque Populaire : consulter la gamme de SICAV et Fonds Communs de Placement Banque Populaire.

PAR TÉLÉPHONE

Tonalité *Plus* permet de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde du compte et les dernières opérations.

• **Frais d'utilisation des services de banque à distance** (Internet, téléphone, SMS, etc.[1]) **par serveur vocal Tonalité Plus**

- depuis la France composez le **0 801 010 031** Service gratuit + prix appel
- depuis l'étranger composez le +33 5 32 81 05 01 — Appel non surtaxé

• **Service clientèle Alodis** : composez le 05 81 22 00 00 — Appel non surtaxé

PAR AUTOMATE

• Service Bancaire National — Gratuit

Service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre Service Banque Populaire

(1) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)

INFO

• **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) :** l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

• **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) :** l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

• **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) :** l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur le compte.

• **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation quasi-systématique) :** l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroute, certains parking...).

Les cartes Visa ou Mastercard (les produits MasterCard ne sont plus commercialisés) internationales permettent d'effectuer des opérations à l'étranger. Les cartes Visa Premier, Visa Platinum et Visa Infinite sont associées à de nombreux services.
Vous pouvez consulter les plafonds standards de retraits et de paiements de votre carte, sur votre espace Cyber*Plus*, le détail des assurances ou de l'assistance associées et les termes de votre contrat carte bancaire en vigueur sur notre site Internet : www.banquepopulaire.fr/occitane
En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur), 7j/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

AVANTAGE Les cartes de retrait, cartes de paiement et cartes débit-crédit bénéficient d'une réduction de 30% à partir de la 2ème carte de même niveau sur le même compte hors convention.

CARTES DE RETRAIT

• Fourniture carte **Point Argent Plus** à débit immédiat Carte de retrait internationale, assistance incluse.	par an	30,00 €

AVANTAGE Les jeunes de 12 à 17 ans inclus bénéficient d'une réduction de 50% sur la cotisation de la carte Point Argent Plus.

CARTES DE PAIEMENT

FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE À AUTORISATION SYSTÉMATIQUE(1)

CARTE (TARIF ANNUEL)	À DÉBIT IMMÉDIAT
Fourniture carte **CB-Visa Classic à autorisation systématique**	42,00 €

FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT (CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE À AUTORISATION QUASI-SYSTÉMATIQUE)

CARTE (TARIF ANNUEL)	À DÉBIT IMMÉDIAT
Fourniture carte **CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique**	45,45 €

(1) Seule carte disponible pour les clients âgés de 11 à 12 ans, ou dans le cadre des Services Bancaires de Base (SBB) liés au droit au compte, ou dans le cadre de l'Offre Clientèle Fragile (OCF)

FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT

Toutes nos cartes de paiement internationales incluent des prestations d'assurance et d'assistance.

CARTE (TARIF ANNUEL)	À DÉBIT IMMÉDIAT	À DÉBIT DIFFÉRÉ*
Fourniture carte **CB-Visa Classic**	48,00 €	48,00 €
Fourniture carte **Visa Premier**	140,00 €	140,00 €
Fourniture carte **Visa Platinum**	non commercialisé	220,00 €
Fourniture carte **Visa Infinite**	non commercialisé	335,00 €
Fourniture carte **Visa Infinite Banque Privée**	non commercialisé	350,00 €

INFO La mention "CREDIT" inscrite sur la carte de paiement à débit différé permet de louer des véhicules ou de faire des réservations à l'étranger.

CARTES DÉBIT-CRÉDIT (carte associée à un crédit renouvelable)(1)

Cartes permettant de choisir d'effectuer des retraits ou des paiements, soit au comptant, soit en utilisant le crédit renouvelable associé à la carte.

CARTE (TARIF ANNUEL)	À DÉBIT IMMÉDIAT	À DÉBIT DIFFÉRÉ*
Fourniture carte **Visa Classic Facelia**	48,00 €	48,00 €
Fourniture carte **Visa Premier Facelia**	140,00 €	140,00 €
Fourniture carte **Visa Platinum Facelia**	220,00 €	220,00 €

- **Service e-Cartes**(2) (paiement sécurisé sur Internet service disponible depuis l'application mobile) (Indisponible pour les cartes MasterCard) par an **12,00 €**
- **Paiement par carte :**
  - paiement par carte bancaire en euro en France et dans l'EEE(3) **Gratuit**
  - paiement par carte bancaire en devises (autre que l'euro) (cf. Rubrique OPERATIONS BANCAIRES A L'INTERNATIONAL p.29)
- **Paiement par porte-monnaie sans contact**
  - Money Walkie(4) (Porte-monnaie sans contact, alternative à la carte bancaire pour les enfants. Vous accompagnez progressivement votre enfant dans son éducation budgétaire.) Banque Populaire Occitane vous permet de bénéficier du tarif préférentiel :
    - si vous êtes client par produit **24,90 €**
    - si vous êtes client sociétaire par produit **21,00 €**

SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE

- **Réédition du code confidentiel de la carte** **15,00 €**
- **Consultation du code confidentiel de la carte via l'application mobile Banque Pop**(5) **Gratuit**

* Conditions du débit différé : les paiements présentés à la banque jusqu'au dernier jour ouvré du mois sont débités le dernier jour ouvré du mois. (1) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs. (2) Sous réserve d'un abonnement cyber*Plus* et d'être équipé de Sécur'Pass. (3) Voir détail zone EEE p.30. (4) (4) Le produit Money Walkie s'appuie sur une carte Visa rattachée à un compte de monnaie électronique. Money Walkie est un service commercialisé par QIIP, société par actions simplifiée au capital de 29 600 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 879 135 879 dont le siège social est situé 5 avenue du Général de Gaulle – 94160 Saint Mandé, et agissant en qualité de distributeur de Xpollens, société par actions simplifiée au capital de 64 427 585 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 501 586 341, dont le siège social est situé 110 avenue de France – 75013 Paris. Xpollens est agréée en tant qu'établissement de Monnaie Électronique au sens de l'article L.525-1 du Code monétaire et financier, par l'ACPR, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, sise 4 Place de Budapest 75436 PARIS CEDEX 09, sous le numéro 16528 (5) Sous réserve d'être abonné au service de banque à distance de votre banque et d'être équipé de Sécur'Pass.

- **Refabrication de carte en cas d'usage non conforme par le client** (détérioration, blocage puce par client…) **10,00 €**
- **Création, remplacement de carte ou réédition de code confidentiel en urgence** **23,80 €**
- **Modification temporaire des plafonds d'utilisation de la carte pour une durée de 30 jours (retrait et/ou paiement)**[1]
  - via l'application mobile Banque Pop[4]** **Gratuit**
  - en agence par demande **15,00 €**
- **Déblocage de la carte après 3 codes faux** **3,00 €**
  (3 erreurs du cryptogramme ou 3 erreurs de code au distributeur par le client)

SERVICES LIÉS AUX RETRAITS D'ESPÈCES

- **Sm@rt Retrait** **Gratuit**

Service qui permet au client de retirer de l'argent sans carte sur les distributeurs Banque Populaire uniquement, pour un retrait maximum de 150 € à la souscription. Réservé aux personnes physiques abonnées au service de Banque à distance Cyberplus, avec un Smartphone et un numéro de téléphone mobile associé aux opérations de banque à distance.

- **Frais retrait d'espèces au Distributeur Automatique de Billet Banque Populaire et Point Argent**
  - avec votre carte bancaire **Gratuit**
  - avec une carte à retrait unique par retrait **5,00 €**

  (dans une autre agence que son agence de gestion)
- **Frais retrait d'espèces** (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) :
  - les 2 premiers retraits par mois et par carte **Gratuit**
  - à partir du 3ème retrait dans le mois par retrait **1,30 €**

  (gratuit pour les Visa Premier, Visa Premier Facélia, Platinum, Platinum Facélia et Infinite)

VIREMENTS

Remarque : pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE[2], cf. Rubrique Opérations bancaires à l'international, p.29

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

- **Frais par virement SEPA occasionnel instantané**
  - par Internet (avec Cyber*Plus* gestion) **Gratuit**
  - au guichet de votre agence par virement vers un compte d'un autre établissement **5,00 €**
- **Frais par virement SEPA occasionnel classique :**
  - par Internet (avec Cyber*Plus* gestion) **Gratuit**
  - au guichet de votre agence par virement vers un compte d'un autre établissement **5,00 €**
- **Frais de mise en place d'un virement SEPA permanent** **Gratuit**
- **Frais par virement SEPA permanent :**
  - avec mise en place par Internet (avec Cyber*Plus* gestion) **Gratuit**
  - avec mise en place au guichet de votre agence par virement vers un compte d'un autre établissement **1,50 €**
  - modification ou annulation d'un virement permanent SEPA **Gratuit**
- **Frais par virement urgent** par virement **16,50 €**
- **Demande de retour de fonds sur virement unitaire** (erreur client) **6,00 €**
- **Demande de recherche de virement SEPA émis**[3] par demande **30,00 €**
- **Service Wero** **Gratuit**

Service permettant d'effectuer un virement SEPA instantané occasionnel avec le numéro de téléphone mobile ou l'adresse email du bénéficiaire ou un QR Code Wero.

** Modification limitée à 3 fois dans une année civile pour une durée de 30 jours. (1) sous réserve d'éligibilité (2) Voir détail zone EEE p.30. (3) Pour les demandes de recherche sur une opération de paiement mal exécutée, les frais de recherches ne sont pas facturés au client. * Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA (voir détail zone SEPA. p.30)

RÉCEPTION D'UN VIREMENT SEPA[4]

- Virement occasionnel ou permanent — Gratuit

PRÉLÈVEMENTS SEPA / TIPSEPA*

- Frais de prélèvement SEPA / TIPSEPA :
  - frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA — Gratuit
  - frais par paiement d'un prélèvement SEPA — Gratuit
- Paiement d'un prélèvement SEPA / TIPSEPA — Gratuit
- Opposition à un prélèvement SEPA avant exécution (révocation d'une ou plusieurs échéance(s) de prélèvement) — Gratuit
- Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA (retrait du consentement ou refus permanent) — Gratuit
- Retrait de consentement au prélèvement / Ajout d'un émetteur sur sa liste noire[2] (créanciers non autorisés) — Gratuit
- Ajout d'un émetteur à sa liste blanche[3] avec ou sans limitation du montant et de la périodicité des prélèvements autorisés (par couple ICS/RUM ou ICS)[4] — Gratuit

CHÈQUES

- Délivrance d'un chéquier à l'agence — Gratuit
- Remise de chèque(s) — Gratuit

Remise de chèque(s) compensable en France :date de valeur = J + 1 ouvré[5] (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte de dépôt)

- Délai d'indisponibilité sur remise de chèque sur compte d'Épargne (voir Conditions Générales de votre compte d'Epargne) — 15 jours ouvrés[5]
- Paiement d'un chèque — Gratuit
- Renouvellement automatique de chéquier — Gratuit
- Frais d'envoi de chéquier à domicile en courrier simple — 1,47 €
- Frais d'envoi de chéquier 35 ou 40 formules à domicile en recommandé — 8,27 €
- Frais d'envoi de chéquier 60 formules à domicile en recommandé — 10,15 €
- Frais d'émission d'un chèque de banque — 15,75 €
- Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (le client) — 20,00 €
- Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur (le client) — 28,00 €

INFO Comment fonctionne le renouvellement automatique ? Pour un chéquier de 40 formules, la fabrication d'un nouveau est déclenchée lorsque 29 formules ont été présentées à l'encaissement par leurs bénéficiaires.
Envoi d'un SMS d'information lors de l'expédition du chéquier.

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

CARTE (TARIF ANNUEL)	À DÉBIT IMMÉDIAT	À DÉBIT DIFFÉRÉ
Fourniture carte **Visa Classic NRJ**	47,10 €	47,10 €
Fourniture carte **Internationale (MasterCard)**	55,00 €	55,00 €
Fourniture carte **Visa Platinum**	220,00 €	-
Fourniture carte **Visa Infinite**	335,00 €	-

(1) Virement en euros, reçu en provenance d'un compte situé en France ou dans un autre pays de la zone SEPA (voir détail zone SEPA p.30).(2) Liste noire : le client donne instruction à la Banque Populaire de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s) et il peut préciser le(s) mandats(s) concerné(s).. Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que le client a désigné se présentant au débit de son compte de dépôt est rejeté par la Banque Populaire. Ce blocage est effectif pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour. (3) Liste blanche : le client donne instruction à la Banque Populaire de ne payer, sur son compte, que les prélèvements SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s) et il peut préciser le(s) mandat(s) autorisé(s). Le client peut également préciser s'il souhaite mettre en place une limitation de montant et périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s) et il peut préciser le(s) mandat(s) autorisé(s). Ces blocages sont effectifs pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour. (4) Les termes ICS/ RUM sont définis dans votre convention de compte de dépôt (5) Jour ouvré : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

PACK FAMILLE

La convention qui équipe toute votre famille pour une cotisation unique.

Services inclus selon la formule sélectionnée - le prix mensuel dépend du type de carte choisi	Essentiel	Confort	Premium
La tenue de(s) compte(s)	×	×	×
Un abonnement à des services de banque à distance (*CyberPlus* Internet et Mobile) par titulaire	×	×	×
Un service d'alertes sur la situation du compte (e-mail ou notification push avec Cyberplus)	×	×	×
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, SwatchPAY!, Samsung pay, Garmin Pay, Google Pay ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	×	×	×
Un service de coffre-fort numérique par titulaire(1)	×	×	×
Une autorisation de découvert par compte(1)(2)	×	×	×
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte(4)	3	illimités	illimités
Des chéquiers sur demande (hors frais d'envoi)(1)	×	×	×
Un conseiller dédié en agence	×	×	×
L'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus(3)		×	×
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€(1)		×	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€(1)			×
L'exonération des frais de retraits et paiements par carte hors zone Euro(4)(5)	18-28 ans(6)	18-28 ans(6)	×

POUR LES PARENTS, jusqu'à 3 comptes (2 comptes individuels ou 1 compte individuel et 1 compte joint ou 2 comptes joints ou 2 comptes individuels et 1 compte joint)

2 CB-VISA Classic à autorisation quasi-systématique + 2 CB-VISA Classic à autorisation quasi-systématique maximum	**13,35 €**	**16,20 €**	
2 CB-VISA Classic / VISA Classic Facélia + 2 CB-VISA Classic maximum	**13,35 €**	**16,20 €**	
2 VISA Premier / VISA Premier Facélia + 2 CB-VISA Classic maximum		**24,90 €**	**30,35 €**
2 VISA Platinum / VISA Platinum Facélia + 2 VISA Premier maximum			**38,95 €**
2 VISA Infinite / Visa Infinite Banque Privée + 2 VISA Premier maximum			**54,30 €**

POUR LES ENFANTS DE 11 À 28 ANS, un compte individuel par jeune, une carte **GRATUITE** par compte et par titulaire(2)

CB-VISA Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique(7) ou CB-VISA Classic	×	×	
CB-VISA Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique(7) ou CB-VISA Classic ou VISA Premier			×

(1) Clients majeurs uniquement. (2) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation. (3) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Sécuriplus est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. (4) Dans la limite des plafonds de retrait et/ou de paiement définis par carte (5) Hors commission de change (6) Exonération réservée aux clients âgés de 18 à 28 ans et équipés du Pack Famille. (7) Obligatoire pour les mineurs. Pour les mineurs de 11 ans, carte à autorisation systématique uniquement

Pour équiper votre compte personnel, choisissez le forfait bancaire qui vous ressemble

Les jeunes de 16 à 17 ans, titulaires d'un forfait CRISTAL Essentiel ou Confort, bénéficient d'avantages tarifaires pour l'option mobilité internationale (cf. page 32)

Services inclus selon la formule sélectionnée - le prix mensuel dépend du type de carte choisi		Essentiel	Confort	Premium
La tenue de compte		×	×	×
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyber*Plus* Internet et Mobile)		×	×	×
Un service d'alertes sur la situation du compte (e-mail ou notification push avec Cyberplus)		×	×	×
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, SwatchPAY!, Samsung pay, Garmin Pay, Google Pay ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque		×	×	×
Un service de coffre-fort numérique[1]		×	×	×
Une autorisation de découvert[1][2]		×	×	×
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro[4]		3	illimités	illimités
Des chéquiers sur demande (hors frais d'envoi)[1]		×	×	×
Un conseiller dédié en agence		×	×	×
L'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus[3]			×	×
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€[1]			×	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€[1]				×
L'exonération des frais de retraits et paiements par carte hors zone Euro[4][5]		18-28 ans[6]	18-28 ans[6]	×
1 carte[2]	CB-VISA Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique[7]	7,15 €	10,75 €	
	CB-VISA Classic / VISA Classic Facélia	7,15 €	10,75 €	
	VISA Premier / VISA Premier Facélia		16,20 €	21,65 €
	VISA Platinum / VISA Platinum Facélia			28,15 €
	VISA Infinite / Visa Infinite Banque Privée			38,95 €

POUR LES JEUNES DE 11 ANS À 28 ANS[2]

- **FORFAIT CRISTAL Essentiel** — 1€ / mois de 11 à 24 ans, 3€ / mois de 25 à 28 ans
- **FORFAIT CRISTAL Confort** réduction complémentaire — - 50%

FORFAIT CRISTAL CONFORT JEUNE +X, avec une carte VISA Premier[8]

- **Jeunes de 18 ans à 25 ans** — par mois 2,00 €
- **Jeunes de 26 ans à 28 ans** — par mois 4,00 €
- **Jeunes jusqu'à 29 ans** — par mois 8,10 €

(1) Clients majeurs uniquement (2) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation. (3) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Sécuriplus est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. (4) Dans la limite des plafonds de retrait et/ou de paiement définis par carte (5) Hors commission de change (6) Exonération réservée aux clients âgés de 18 à 28 ans et équipés du forfait Cristal (7) Obligatoire pour les mineurs. Pour les mineurs de 11 ans, carte à autorisation systématique uniquement (8) Tarification sous condition d'un paiement par mois constaté avec la carte (jusqu'à 29 ans) sinon une régularisation de cotisation s'appliquera. La tarification sera alors la même que celle de l'offre Cristal Confort avec carte Visa Premier.

FORFAIT CRISTAL DUO

Pour ceux qui ne veulent qu'un compte joint, des services utiles et indispensables.

Services inclus selon la formule sélectionnée - le prix mensuel dépend du type de carte choisi		Essentiel	Confort	Premium
La tenue du compte		×	×	×
Un abonnement à des services de banque à distance (*CyberPlus* Internet et Mobile) par titulaire		×	×	×
Un service d'alertes sur la situation du compte (e-mail ou notification push avec Cyberplus)		×	×	×
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, SwatchPAY!, Samsung pay, Garmin Pay, Google Pay ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque		×	×	×
Un service de coffre-fort numérique par titulaire[1]		×	×	×
Une autorisation de découvert par compte[1][2]		×	×	×
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte[4]		3	illimités	illimités
Des chéquiers sur demande (hors frais d'envoi)[1]		×	×	×
Un conseiller dédié en agence		×	×	×
L'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus[3]			×	×
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€[1]			×	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€[1]				×
L'exonération des frais de retraits et paiements par carte hors zone Euro[4][5]		18-28 ans[6]	18-28 ans[6]	×
1 carte par titulaire[2]	2 CB-VISA Classic à autorisation quasi systématique	**9,25 €**	**14,05 €**	
	2 CB-VISA Classic / VISA Classic Facélia	**9,25 €**	**14,05 €**	
	2 VISA Premier / VISA Premier Facélia		**20,50 €**	**27,05 €**
	2 VISA Platinum / VISA Platinum Facélia			**35,35 €**
	2 VISA Infinite / Visa Infinite Banque Privée			**48,85 €**

LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour les sociétaires CASDEN

- FORFAIT CRISTAL, FORFAIT CRISTAL DUO ou PACK FAMILLE 10 % de réduction

Pour les clients professionnels et dirigeants d'entreprise [7]

- FORFAIT CRISTAL, FORFAIT CRISTAL DUO ou PACK FAMILLE 50 % de réduction

(1) Clients majeurs uniquement. (2) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation. (3) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Sécuriplus est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. (4) Dans la limite des plafonds de retrait et/ou de paiement définis par carte (5) Hors commission de change (6) Exonération réservée aux clients âgés de 18 à 28 ans et équipés du forfait Cristal Duo. (7) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres, sous réserve d'éligibilité.

OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ (OCF)

• **OCF** par mois **1,00 €**
Soit pour information 12,00 € par an

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière. comprenant :

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : CB-Visa Classic à autorisation systématique
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans votre agence
- 4 virements mensuels SEPA dont au moins 1 virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité
- 2 chèques de banque par mois
- 1 abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement
- 1 abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte
- La fourniture de relevés d'identités bancaires
- 1 changement d'adresse par an

• **Le plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte**[1] par mois **16,50 €**

• **Commission d'intervention** par opération **4,00 €**
plafond mensuel de 16,50 €[2]
Plafond mensuel prévu à l'article R.312-4-2 du Code Monétaire et Financier

• **Réduction de 50% sur les frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA pour défaut de provision :**
- si montant de l'opération inférieur à 20,00 €
montant de l'opération plafonné à 6,00 €
- si montant de l'opération supérieur ou égal à 20,00 € **6,00 €**[3]
plafond mensuel de 16,50 €[2]

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

AFFINEA 1 €, l'essentiel de la banque au quotidien jusqu'à vos 30 ans

• **Cotisation AFFINEA 1 €** par mois **1,00 €**

Convention NRJ BanquePop'

• **Cotisation sans Sécuri*Plus*** par mois **1,00 €**
• **Cotisation avec Sécuri*Plus*** par mois **2,00 €**

Ancienne gamme*

Les conventions suivantes permettent de bénéficier d'une réduction tarifaire sur les produits et services qui les composent :

- Gamme Équipage (Équipage, Maxi, Horizon,...) **- 10% à - 50%**
- Magic-Service **- 10%**

* Ces conventions ne sont plus commercialisées, les tarifs sont disponibles auprès de votre Conseiller Clientèle. (1) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque. (2) Plafonnement spécifique lié aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte. (3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

Cotisation mensuelle à une offre groupée de service AFFINEA, la convention personnalisée

Produits et services qui bénéficient de remises progressives et permanentes.

Fourniture d'une carte de débit

- Visa Classic à autorisation quasi-systématique à débit immédiat
- Visa ou MasterCard(1) Internationale à débit immédiat
- Visa Classic Facelia à débit immédiat
- Visa ou MasterCard(1) Internationale à débit différé
- Visa Classic Facelia à débit différé
- Visa Premier à débit immédiat ou différé
- Visa Premier Facelia à débit immédiat ou différé
- Visa Platinum à débit immédiat(1) ou différé
- Visa Platinum Facelia à débit immédiat ou différé
- Visa Infinite à débit immédiat(1) ou différé

et cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

- Assurance perte ou vol des moyens de paiement (Sécuri*Plus*)

+

Des produits et services de la gestion quotidienne au choix

- Cyber*Plus* gestion - Dédicace(1)
- Duo*Plus*(1) - Fructi-Budget 2(1)
- Sécuri High-Tech - Forfait Mobilité Internationale

=

Vous permettent de bénéficier de réductions tarifaires progressives suivant le nombre de produits et services que vous souscrivez

3 produits ou services	▶ 5% de remise
4 produits ou services	▶ 10% de remise
5 (ou plus) produits ou services	▶ 12% de remise

Vous pouvez souscrire d'autres produits et services bénéficiant du même pourcentage de remise sur leurs tarifs unitaires

- Fructi-Facilité(1) - Forfait liberté(1)
- Forfait tranquillité(1)
- Coffre-fort numérique (5 Go)

Les remises s'appliquent à tous les produits de la convention.
(1) ce produit n'est plus commercialisé

Les avantages complémentaires

Réductions additionnelles, non cumulables entre elles, sur le tarif unitaire des produits souscrits dans la convention :

- 50% de réduction supplémentaire sur la convention pour les clients âgés de 16 à 25 ans inclus
- 30% de réduction supplémentaire sur la convention pour les clients âgés de 26 à 30 ans inclus
- 10% de réduction supplémentaire pour les clients ACEF, CASDEN ou collaborateurs d'une entreprise dont le CE est partenaire

Réductions additionnelles et cumulables entre elles, sur le tarif unitaire des produits souscrits dans la convention :

- 5% de réduction supplémentaire sur la convention AFFINEA pour les clients Entrepreneurs Individuels équipés d'une convention professionnelle.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION

- **Par opération** 8,00 €
- **Plafond mensuel** 80,00 €

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...). Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS COM INTERVENTION.

INFO Si votre Conseiller Clientèle doit prendre la décision de payer ou non une opération se présentant sur un compte insuffisamment provisionné, il le fera après analyse complète de tous vos comptes (compte de dépôt, comptes épargne).

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- **Frais par saisie administrative à tiers détenteur** 10% du montant de la créance, plafond fixé à 100.00 €
- **Frais par saisie-attribution et frais par saisie conservatoire** 10% du montant de la créance, plafond fixé à 220,00 €
- **Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé**(1) 8,00 €

INFO La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :
- le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
- son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
- le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, l'envoi d'un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte lui demandant de la régulariser. Si le compte n'est pas redevenu créditeur, ou si le solde débiteur n'est pas revenu dans la limite autorisée, un second courrier d'information pourra lui être adressé dans un délai minimum d'au moins 8 jours suivant le premier envoi. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIÉS AU CHÈQUE

- **Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision**(2) 14,00 € (maximum 1 par jour)
- **Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision**
  - montant inférieur ou égal à 50,00 € 22,00 €(1)
  - montant supérieur à 50,00 € 42,00 €(1)

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire. Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FORFAIT CHEQUE REJETE.

INFO Attention aux conséquences de l'émission d'un chèque sans provision ! Le rejet d'un chèque pour défaut de provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble de vos comptes, dans toutes les banques ainsi que l'inscription au Fichier Central des Chèques, recensant les personnes frappées d'interdiction bancaire. Cette interdiction s'applique pour une durée de 5 ans. La levée de l'interdiction peut cependant être obtenue à tout moment, dès le paiement du chèque en interdiction. En cas de question, demandez à votre Conseiller Clientèle les conditions d'éligibilité et bénéficiez de moyens de paiement alternatifs au chèque.

(1) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément (voir définition et tarification en haut de cette page). (2) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

- Frais pour chèque payé en période d'interdiction bancaire 49,00 €
- Frais à la suite d'une notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques 30,00 €
- Frais pour chèque remis et retourné pour motif autre que sans provision 16,25 €

INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

- Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision[1][3]
  (y compris échéance de prêt)
  - montant inférieur à 20,00 € montant de l'opération
  - montant supérieur ou égal à 20,00 € 12,00 €[2]

Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. A défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

Les frais de rejet de prélèvement incluent l'envoi d'une lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, et d'une lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément

- Frais de non-exécution d'un virement occasionnel pour défaut de provision[2][3]
  - montant inférieur à 20,00 € montant de l'opération
  - montant supérieur ou égal à 20,00 € 12,00 €
- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision[2][3]
  - montant inférieur à 20,00 € montant de l'opération
  - montant supérieur ou égal à 20,00 € 12,00 €
- Réception d'un prélèvement ou Titre Interbancaire de Paiement impayé 10,25 €
- Déclaration au Fichier national des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers Gratuit

INCIDENTS LIÉS AUX CARTES

- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol, ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif Gratuit
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire (pour motif usage abusif) 50,00 €
- Frais d'information préalable à l'inscription au fichier Banque de France pour usage abusif de la carte Gratuit

PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES

- Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte[4] pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et/ou éligibles à l'OCF au titre des articles L312-1-3 et R312-4-3 du Code Monétaire et Financier plafond mensuel de 25,00 €

- Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte[4] pour les clients mineurs identifiés comme fragiles financièrement et/ou éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R.312-4-3 du Code Monétaire et Financier plafond mensuel de 16,50 €

(1) Voir définition sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires) (2) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément. (3) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération. (4) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

Accessible à partir de 18 ans, après analyse de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.

MISE EN PLACE OU RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION DE DÉCOUVERT

Non compris dans le TAEG, le minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs s'applique pour tous les découverts (autorisés ou non autorisés) si le solde moyen débiteur du compte est inférieur à 400€ en moyenne journalière calculée entre deux arrêtés de comptes trimestriels

AUTORISATION DE DÉCOUVERT CONVENUE[1]

- **Autorisation temporaire** pour chaque autorisation **25,00 €**
  (durée d'utilisation du découvert inférieure ou égale à 30 jours consécutifs)
- **Autorisation à durée indéterminée** (frais de gestion) par an **30,00 €**
- **Intérêts débiteurs :**
  - découvert journalier moyen inférieur à 400,00 €
    montant forfaitaire trimestriel **8,00 €**[2]
  - découvert journalier moyen supérieur ou égal à 400,00 € **TBB**[3] **+10,50%**[4]

Pour exemple : pour une utilisation de découvert de 1 000 € (sans franchise d'agios) pendant une durée de 30 jours consécutifs au taux débiteur de 18,50 %, le TAEG[5] *ressort à 20,30 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.*

DÉCOUVERT NON AUTORISÉ OU EN DÉPASSEMENT[1]

- **Intérêts débiteurs hors commission d'intervention**
  (se reporter à la rubrique IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS) :
  - découvert journalier moyen inférieur à 400,00 €
    montant forfaitaire trimestriel **8,00 €**[2]
  - découvert journalier moyen supérieur ou égal à 400,00 € **taux d'usure**

Le TAEG (Taux Annuel Effectif Global)[5] est indiqué sur le relevé de compte de dépôt. Le cas échéant, ce taux est écrêté pour respecter le plafond du taux réglementaire[6] en vigueur.

Lorsqu'un indice de marché est retenu pour la détermination du taux d'un découvert, dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro.

INFO Le Taux Annuel Effectif Global est un taux englobant les intérêts et l'ensemble des frais liés à l'octroi d'un crédit (frais de dossier, frais d'assurance, de garantie, d'hypothèque…). Il permet de mesurer le coût total du prêt ou du crédit. Il ne doit jamais dépasser le seuil de l'usure (ou taux d'usure).

INFO Par principe et sauf convention contraire, nous convenons avec nos clients du fonctionnement créditeur du compte de dépôt. Pour éviter des incidents de paiement qui leur seraient préjudiciables, la banque peut accepter exceptionnellement d'honorer les valeurs présentées, malgré le défaut de provision, faisant passer ainsi le compte débiteur, ce qui pourra entrainer des frais pour le client (commission d'intervention, intérêts débiteurs, ...).

INFO Les agios correspondent à la somme due à la banque lorsqu'un compte présente un solde négatif pendant un ou plusieurs jours. Le calcul de cette somme s'effectue sur la base des dates de valeur

(1) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période (2) Hors TAEG selon l'article R 314-9 du Code de la Consommation. (3) Taux de Base Bancaire de la Banque Populaire Occitane applicable au 1er janvier 2026 : 8,00%. Ce taux est susceptible d'évolution. (4) dans la limite du taux de l'usure. (5) TAEG indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R 314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée. (6) Taux plafond dit « Taux d'usure » calculé par la Banque de France pour la catégorie « Crédits de trésorerie aux particuliers » publié trimestriellement au Journal Officiel. Ce taux est disponible dans nos agences et sur notre site www.banquepopulaire.fr/occitane

CRÉDITS À LA CONSOMMATION[1]

- **Crédit renouvelable** — Le crédit renouvelable Facelia est un produit de BPCE Financement[2] qui en fixe les conditions tarifaires
- **Frais de dossier prêt personnel :**
  - taux débiteur — Nous consulter
  - frais de dossier proportionnels au montant du prêt : — 1,00%
    - minimum — 75,00 €
- **Frais de dossier prêt personnel jeunes actifs** — 30,00 €

AVANTAGE Les prêts destinés aux jeunes non actifs de 18 à 28 ans sont exonérés de frais de dossier.

- **Location avec Option d'Achat[3]** (automobile) — Nous consulter

CRÉDITS IMMOBILIERS[4]

- **Frais de dossier prêt habitat :**
  - taux débiteur — Nous consulter
  - frais de dossier proportionnels au montant du prêt : — 1,00%
    - minimum — 350,00 €
- **Frais de dossier maximum prêt PAS** (Prêt à l'Accession Sociale) — 500,00 €
- **Frais de dossier Prêts Épargne-Logement** — Gratuit
- **Frais de dossier Prêt à taux zéro** — Gratuit
- **Prêt Viager Hypothécaire[5]** — Nous consulter

Le prêt viager hypothécaire est un produit du Crédit Foncier de France qui en fixe les conditions tarifaires

FRAIS DE GARANTIES ET D'INTERVENTIONS SUR DOSSIER DE PRÊT

- **Frais d'étude pour délégation d'assurance emprunteur** — Gratuit
- **Délégation de créance ou nantissement de contrat d'assurance-vie** — 285,00 €

AVANTAGE Gratuit pour les contrats BPCE Vie

- **Nantissement valeurs mobilières, gage de compte d'instruments financiers** — 285,00 €

AVANTAGE Gratuit si les valeurs nanties sont en conservation dans notre banque.

- **Ouverture de dossier assurances emprunteur** (décès, invalidité, incapacité temporaire) — Gratuit
- **Frais d'avenant au contrat de prêt :**
  - pourcentage du capital restant dû : — 0,50%
    - minimum — 500,00 €
    - maximum — 1000,00 €
- **Frais sur avenant de renégociation de taux :**
  - pourcentage du capital restant dû : — 1,00%
    - minimum — 500,00 €
    - maximum — 1000,00 €
- **Modification échéance prêt modulable**

  Selon conditions générales du contrat de prêt, avec un minimum de 101,50 €
- **Frais de caution Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - CEGC (SACCEF)** — Nous consulter

(1) A partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire Occitane, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation. (2) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs. (3) La Location avec Option d'Achat est un produit de BPCE Lease. (4) A partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire Occitane, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées. (5) Accessibilité à partir de 60 ans et sous réserve de commercialisation par votre établissement et d'acceptation par le prêteur.

- **Frais de caution CASDEN*** — Gratuit

AVANTAGE Clients ACEF ou CASDEN : vous avez la possibilité de moduler vos échéances jusqu'à 2 fois sans frais.

- **Indemnités de remboursement anticipé sur prêt** — Selon clause contractuelle
- **Frais d'inscription par véhicule gagé** — 40,00 €
- **Frais de mainlevée de caution** — 34,00 €
- **Frais de mainlevée de garantie** — par acte 110,00 €

GARANTIES BANCAIRES

- **Frais d'une caution bancaire :**
  - montant forfaitaire lors de la mise en place — 50,00 €
  - pourcentage annuel du montant de la caution, prélevé trimestriellement — 3,00%
- **Frais de dossier Garantie Actif Passif :**
  - montant forfaitaire lors de la mise en place — 110,00 €
  - pourcentage annuel du montant de la caution, prélevé trimestriellement — 3,00%
- **Frais de dossier caution jeunes locataires :**
  Accessible aux jeunes majeurs de moins de 28 ans non fichés à la Banque de France, clients BPOC et ayant une caution solvable.
  - montant forfaitaire lors de la mise en place — 30,00 €
  - pourcentage annuel du montant de la caution, prélevé trimestriellement — 1,00%

ASSURANCE

- **Les assurances liées aux crédits** — Nous consulter

Le coût de l'assurance des emprunteurs dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit(1).

Assurance des emprunteurs est un contrat CNP Assurances et BPCE Vie, entreprises régies par le Code des Assurances.

AUTRES PRESTATIONS

- **Modification du jour de prélèvement :**
  - en agence — 42,00 €
  - via Cyber*Plus* Gestion — 21,00 €
- **Modification de la domiciliation d'échéance :**
  - en agence — 41,20 €
  - via Cyber*Plus* Gestion (seulement vers un autre compte Banque Populaire Occitane) — 20,60 €
- **Délivrance d'attestation sur prêt :**
  - en agence — par document 31,00 €
  - via Cyber*Plus* Gestion — par document 15,50 €
- **Demande de réédition de tableau d'amortissement :**
  - en agence — par document 31,00 €
  - via Cyber*Plus* Gestion — par document 15,50 €
- **Frais de demande de décompte de prêt :**
  - contrats conclus avant le 01/07/2016 :
    - en agence — par document 31,00 €
  - contrat conclus après le 01/07/2016 — Gratuit

(1) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. * Caution CASDEN sous réserve d'éligibilité et d'acceptation de votre dossier.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

OUVERTURE / CLÔTURE ET FRAIS DE TENUE ET GESTION DE COMPTE

- **Ouverture d'un compte épargne** — Gratuit
- **Clôture d'un compte épargne** (PEL, CEL…)
  ou compte titres ordinaire / PEA / PEA PME — Gratuit
- **Transfert de compte épargne** (CEL, PEL, PEP)
  vers un autre établissement — par compte **130,00 €**
- **Transfert portefeuille** (compte titres)
  ou titre étranger vers une autre banque (hors réseau Banque Populaire)
  - frais fixes forfaitaires — **150,00 €**
  - par ligne — **12,20 €**
- **Transfert portefeuille** (PEA ou PEA-PME)
  ou titre étranger vers une autre banque (hors réseau Banque Populaire)
  plafond (tous frais cumulés) fixé à 150 €
  - par ligne — **12,20 €**
- **Frais de tenue de compte d'épargne non réglementé inactif** — par an **30,00 €**[1]
  dans la limite du solde créditeur du compte
  (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier)
- **Frais de tenue de compte d'épargne réglementé inactif** — Gratuit
  (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier)

ÉPARGNE BANCAIRE

- **Relevé des intérêts courus de compte à terme :**
  - trimestriel — par an **20,00 €**
  - semestriel — par an **15,00 €**
  - annuel — Gratuit
  - hors abonnement à la demande — par demande **15,00 €**

PLACEMENTS FINANCIERS

La Banque Populaire Occitane, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Banque Populaire Occitane peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. L'établissement bancaire peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

DROITS DE GARDE (FRAIS ANNUELS)

- **Portefeuille**[2] :

	Commission fixe par ligne	Commission proportionnelle	Maximum annuel	Minimum annuel par portefeuille (CTO)
OPC[5][6] et SCPI émis par le Réseau Banque Populaire	2,60 €	0,10%	CTO[3] : 36,00 € PEA[4] : 46,40 €	
Emprunts du Réseau Banque Populaire	2,60 €	0,10%		38,00 €
Autres valeurs	2,60 €	0,35%		38,00 €

(1) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel. (2) frais prélevés trimestriellement. (3) CTO : Compte Titre Ordinaire. (4) PEA : Plan d'Épargne en Actions. (5) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas. (6) Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion. Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liésaux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

• **Frais de tenue et de gestion de compte titres inactif ou de PEA (PEA PME)**
Application des droits de garde**
(compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier)

INFO Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (suivi des opérations sur titres, relevé de compte…). Ils sont perçus trimestriellement, au titre de l'année en cours et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse du trimestre civil précédent.
Les parts sociales sont exonérées de droits de garde.

INFO Pour la Gestion Sous Mandat des CTO(1) et PEA(2), les droits de garde sont prélevés annuellement sur les titres non gérés et calculés sur la valeur au 31/12/N-1.

OPÉRATIONS DE BOURSE

CTO :

• OPC(3) :		
- SICAV et FCP de trésorerie Banque Populaire		Gratuit
- autres SICAV et FCP Banque Populaire		Gratuit
- SICAV et FCP autres banques	par souscription	45,01 €
• Actions et obligations :		
- pourcentage du montant brut	par ordre exécuté	1,35%
- minimum du montant brut	par ordre exécuté	17,00 €
• Droits et bons de souscription :		
- pourcentage du montant brut	par ordre exécuté	1,35%
- minimum du montant brut	par ordre exécuté	2,73 €
• Opérations sur titres cotés à l'étranger :		
- pourcentage du montant brut	par ordre exécuté	1,50%
- montant fixe	par ordre exécuté	64,00 €

PEA :

• OPC(3)		Gratuit
• Actions et obligations :		
- pourcentage du montant brut	par ordre exécuté	1,20%
• Droits et bons de souscription :		
- pourcentage du montant brut	par ordre exécuté	1,20%
• Opérations sur titres cotés à l'étranger :		
- pourcentage du montant brut	par ordre exécuté	1,20%
• Valeurs nominatives en plus du % du montant de l'ordre	par opération	26,00 €
• Opérations sur titres non cotés :		
- pourcentage du montant brut	par ordre exécuté	1,20%
	plafond	100,00 €

ORDRES DE BOURSE PASSÉS PAR INTERNET(*)

CTO :

• Actions et obligations :		
- pourcentage du montant brut	par ordre exécuté	0,50%
- minimum		11,00 €
• Opération sur titres cotés à l'étranger :		
- pourcentage du montant brut	par ordre exécuté	0,65%
- montant fixe	par ordre exécuté	41,00 €

PEA :

• Opération sur titres :		
- pourcentage du montant brut	par ordre exécuté	0,50%

** Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif. (1) CTO : Compte Titre Ordinaire. (2) PEA : Plan d'Épargne en Actions. * Hors coût des opérateurs de télécommunications et fournisseur d'accès. (3) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA).

INFO Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion. Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux informations précontractuelles ou aux documents précontractuels propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

SERVICES DE RÈGLEMENT DIFFÉRÉ

- **Commission de service de règlement différé** (taux mensuel) :
  - ordres non dématérialisés 1,00%
  - ordres dématérialisés 0,60%
- **Frais de prorogation :**
  - par ligne (ordres non dématérialisés et ordres dématérialisés) 0,18%
  - forfait par opération (pour les ordres non dématérialisés) 8,00 €

OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES

- **Augmentation de capital** (souscription numéraire ou attribution gratuite) Gratuit
- **Opération d'échange, en pourcentage du montant de l'opération** Gratuit
- **Compte-titres sans valeur** par an et par compte 8,00 €

INFO Les dates de valeur appliquées à la clientèle pour les opérations de bourse (achat et vente d'actions et/ou obligations françaises) sont de + 2 jours ouvrés par rapport à la date d'opération. Les jours ouvrés sont : du lundi au vendredi, week-ends et jours fériés exclus.

BONS DE LA CONCURRENCE

- **Traitement des bons de la concurrence** par dossier 85,00 €

OPÉRATIONS SUR OR

- **Par ordre d'achat ou vente :** 2,20%
  minimum 35,00 €
- **Réédition du bulletin d'essai en cas de perte du certificat d'origine**
  par lingot 70,00 €
- **Frais d'essai avec refonte** 150,00 €
- **Refonte avec recherche de titre** 180,00 €
- **Demande de lingot au titre 999,9‰** 70,00 €
- **Expertise :** par pièce 2,00 €
  minimum 10,00 €
- **Conditionnement :** par sac 10,00 €
  par écrin 15,00 €
- **Frais de port** (achat ou vente) : 0,30%
  minimum 10,00 €
- **Retour de valeur expertisée sans vente ou en conservation** 80,00 €

CONSEIL Pour tout achat de pièces ou lingots d'or, si vous n'en avez pas un usage particulier, conservez les dans le sac plombé. En effet, à la revente, aucune décote ne vous sera appliquée.

PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont des parts de capital de Banque Populaire. Détenir des parts sociales, c'est devenir sociétaire de votre Banque Populaire et donc être copropriétaire d'une fraction de l'entreprise. Cela confère deux grands droits : 1. voter en assemblée générale selon le principe « un homme, une voix » et 2. percevoir une rémunération sous forme d'un intérêt appelé dividende dont le montant est voté annuellement par l'assemblée générale.

- **Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention (compte dédié, CTO ou PEA)** Gratuit

GESTION DE PORTEFEUILLE

- **Gestion de portefeuille sous mandat** Nous consulter

GESTION DE PATRIMOINE

• **Etude patrimoniale avec préconisations écrites** par étude **1000,00 €**

AVANTAGE Nos Conseillers Clientèle sont à votre disposition pour l'aide à la déclaration fiscale et pour toute analyse patrimoniale.

INFO Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessus, le client est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

OFFRE RETIRÉE DE LA COMMERCIALISATION

• **Duo*Plus* aller** (compte de dépôt vers compte d'épargne) par an **19,80 €**

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Les offres d'assurance, détaillées ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations clés, la notice d'informations ou les conditions générales des contrats.). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. La Banque Populaire Occitane vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 022714.

ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENT ET VOS APPAREILS NOMADES

• **Sécuri*Plus*[1]**, cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement incluant vol ou bris accidentel du téléphone portable[3].
- 1 assuré par an **31,50 €**
- 2 assurés (titulaire et co-titulaire) par an **47,40 €**

• **Sécuri High-Tech[2]**, contrat pour assurer les appareils high-tech nomades d'une valeur d'achat unitaire supérieure à 30€ (hors téléphones portables) de l'assuré, notamment en cas de bris accidentels ou de vol, en France ou à l'étranger[3] :
- formule solo **Nous consulter**
- formule famille **Nous consulter**

INFO Sécuri*Plus* assure vos chéquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger. Sécuri*Plus* garantit le remboursement de vos clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément. Cette assurance fonctionne également si l'on vous dérobe vos espèces lors d'un retrait au distributeur, dans le cas d'une usurpation d'identité (utilisation frauduleuse des données personnelles) et lors du bris ou du vol de votre téléphone portable[3]. Pour en savoir plus : https://www.banquepopulaire.fr/assurer/securiplus/

Sécuri*Plus* bénéficie d'avantages tarifaires dans le cadre des offres groupées Pack Famille et conventions CRISTAL.

VOTRE ASSURANCE PERSONNELLE

• **MAV[2]** (Multirisque des Accidents de la Vie) par an **à partir de 99,00 €**
Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation en cas de décès ou d'accident de la vie privée et des services d'assistance pour aider l'assuré et ses proches dans les situations difficiles.[3]

• **Autonomis[4]** **Nous consulter**
(tarif calculé selon l'âge de l'assuré et le niveau de garantie choisi)[3]

Contrat d'assurance dépendance, prévoyant des prestations financières en cas de survenance de dépendance ainsi que des garanties d'assistance pour l'aidé, et l'aidant.

PROTÉGER VOS ENFANTS

• **Assur - BP Enfant[5]** par enfant et par an **20,00 €**
(ce contrat est réservé aux clients déjà détenteurs d'un contrat ASSUR BP Habitat Résidence Principale)

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. (2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances Les prestations d'assistance sont mises en oeuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances. (3) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. (4) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont mises en oeuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances. (5) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

• Assurance Famille[1] Suivant options

Contrat qui vous assure financièrement vous et votre famille contre les aléas de la vie et permettant de bénéficier d'une assistance pour soi et ses proches.

• Assur-BP Santé[2] Suivant options

Contrat qui vise à contribuer à la prise en charge des frais de santé

• Assurance Obsèques[1] Suivant options

Ce contrat de prévoyance prévoit le versement d'un capital destiné à financer une partie ou la totalité des frais de vos obsèques.

• Assurance Précaution[3] par mois **2,50 €**

(Soit pour information 30,00 € par an)

Ce contrat de prévoyance prévoit, en cas de décès, le remboursement de l'éventuel découvert du compte de dépôt et le versement d'un capital à ses proches[4].

ASSURER VOS BIENS

• Assurance Auto[2] Nous consulter

Contrat qui couvre la responsabilité civile de l'assuré et qui lui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas de dommages corporels ou dommages matériels causés à son véhicule.

• Assurance 2 roues[2] Nous consulter

Contrat qui couvre la responsabilité civile de l'assuré et qui assure une indemnisation et des services d'assistante en cas de dommages corporels ou dommages matériels causés à son 2 roues.

• Assurance Habitation[2] Nous consulter

Contrat permettant de couvrir l'assuré et ses proches ainsi que son logement en cas de sinistre couvert.

• Protection juridique BP[5] Nous consulter

Contrat qui apporte une assistance juridique à l'assuré et permet la prise en charge des frais nécessaires à sa défense en cas de litiges.

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

Voir limites, conditions et exclusions prévues aux conditions contractuelles en vigueur.

PROTEGER VOS ENFANTS

• Assur - BP Enfant[6] par enfant et par an **20,00 €**

• Assur - BP Horizon[6] :

- formule individuelle par an **28,00 €**
- formule tous risques par an **à partir de 56,00 €**

ASSURER L'AVENIR DE VOS PROCHES

• Fructi-Famille[1] Suivant options

• Tisséa[1] Suivant options

• Plan Fructi-Obsèques[3] Suivant options

• Dédicace[7] par an **à partir de 22,00 €**

• Fructi-Budget 2[7]

- option 1 (1 500 €) par an **56,00 €**
- option 2 (3 000 €) par an **100,00 €**

• Fructi-Facilités[7] par an **21,90 €**

ASSURER VOS BIENS

• Assur - BP Auto[1] Nous consulter
• Assur - BP Moto[1] Nous consulter
• Assur - BP Habitat[1] Nous consulter
• Assur - BP Immeuble[1] Nous consulter

(1) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont mises en oeuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances. (2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances Les prestations d'assistance sont mises en oeuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances. (3) Contrat de prévoyance assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances. (4) Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur. Si le compte de dépôt de référence est débiteur à la date du décès de l'adhérent, le(s) bénéficiaire(s) désigné(s) percevra(ont) le solde du capital garanti après paiement du découvert (5) Contrat assuré par Covea Protection Juridique, entreprise régie par le Code des assurances. (6) Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des assurances. (7) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL[2]

Notre tarification s'entend hors frais éventuel pris par le correspondant.

FORFAIT MOBILITÉ INTERNATIONALE

• Offre mobilité carte (à partir de 16 ans)* par mois **14,00 €**

Offre d'une durée de 3 mois minimum permettant la prise en charge des frais liés à l'ensemble de vos opérations par carte bancaire à l'international (hors commission de change).

CHANGE MANUEL[3]

• Achat et vente de billets de banque étrangers :

- transaction inférieure à 100 € par opération **3,00 €**
- transaction supérieure ou égale à 100 € **Gratuit**

INFO Notre banque communique le cours des devises avant toute exécution d'opérations de change. Attention, le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

CONSEIL Avant tout déplacement, renseignez-vous auprès de votre agence : certains billets ne sont pas repris en raison des falsifications trop fréquentes.

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE[2]

La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

• Paiement par carte bancaire :

- commission fixe par paiement **0,30 €**
- commission proportionnelle au montant du paiement **2,90%**

• Retrait d'espèces à un distributeur en devises :

- commission fixe par retrait **3,30 €**
- commission proportionnelle au montant du retrait **2,50%**

• Retrait au guichet :

- commission fixe par retrait **4,00 €**
- commission proportionnelle au montant du retrait :
  - en euros dans l'Espace Economique Européen **2,00%**
  - en euros dans les autres pays ou en devises **2,50%**

VIREMENTS NON SEPA[2]

• Virement non SEPA émis en euros ou en devises :

- au guichet de votre agence par virement **25,50 €**

En cas de virement en devises, la commission de change proportionnelle au montant de la transaction s'applique en sus. **Voir ci-après**

• Supplément pour virement européen avec instruction particulière **20,40 €**

• Virement non SEPA reçu en euros ou en devises par virement **16,50 €**

En cas de virement en devises, la commission de change proportionnelle au montant de la transaction s'applique en sus. **Voir ci-après**

OPÉRATIONS PAR CHÈQUE

• Remise de chèque en euros à l'étranger **Nous consulter**

(1) Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des assurances. (2) Opérations en devises hors Euro, Franc Pacifique, Leu Roumain et Couronne Suédoise ou opérations en euros ou en devise impliquant un pays hors EEE. (voir détail zone EEE page 30). (3) Sous réserve de disponibilité des fonds. (*) Sous réserve d'éligibilité.

CONSEIL Certains pays exigent une attestation de prestations d'assistance médicale pour l'obtention d'un visa d'entrée. Pour les cartes Visa, vous devez demander cette attestation 10 jours avant votre départ sur le site www.visa-assistance.fr, rubrique DEMANDER UNE ATTESTATION D'ASSISTANCE MÉDICALE.
Pour les cartes MasterCard (ce produit n'est plus commercialisé) : vous devez téléphoner au 01 45 16 65 65 (numéro non surtaxé).

OPÉRATIONS EN DEVISES

• Frais de tenue de compte en devises	par an	76,50 €
• Commission de change proportionnelle au montant de la transaction		0,05%
- minimum		15,50 €
- maximum		250,00 €
• Frais pour achat / vente de devises en Bourse au comptant		30,00 €

LES COMMISSIONS SUR SERVICES SPÉCIFIQUES

• Frais de recherche auprès de nos correspondants étrangers	25,00 €
• Frais de transmission courrier	11,00 €

INFO À savoir : tout compte ouvert en devises ne peut faire l'objet de retraits ou versements en espèces.

EEE : Espace Economique Européen, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République Tchèque.

Espace SEPA : Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros, qui désigne les pays de l'Espace Economique Européen, ainsi que le Royaume-Uni, la Suisse, Monaco, Saint-Marin, les îles de Jersey, Guernesey et de Man, l'Etat de la Cité du Vatican et la Principauté d'Andorre, Saint-Pierre-et-Miquelon, l'Albanie, la Moldavie, le Monténégro, la Macédoine du nord, Gibraltar.

Zone EURO : constituée par les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie et Slovénie.

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

FRAIS DE SUCCESSION[1]

Frais de traitement du dossier : calculés en fonction du montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance-vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.

• Frais de dossier en cas de décès d'un mineur	Gratuit
• Frais de dossier en cas d'une succession simple[2]	Gratuit
• Frais de dossier si le montant global des avoirs est inférieur à 5 965 €	Gratuit
• Frais de dossier en cas d'une succession simple dont le montant global des avoirs est supérieur à 5 965 € et en présence de produits d'épargne financière (CTO, PEA / PEA-PME-ETI)	1,00% des avoirs[3]
- maximum	857,00 €
• Frais de dossier en cas d'une succession complexe[4]	1,00% des avoirs[3]
- maximum	857,00 €

INFO Le traitement bancaire d'une succession comprend différentes étapes dont quelques exemples ci-dessous :
– Enregistrement du décès et gestion du dossier,
– Protection, sécurisation et clôture des comptes du défunt,
– Production de(s) arrêté(s) de compte(s) au jour du décès,
– Relations avec les tiers gestionnaires de produits (assureurs, gestionnaire de valeurs mobilières, organismes de financement spécialisé…),
– Correspondance et échanges avec notaire, ayants-droits…, réponse aux sollicitations de l'administration fiscale.

TARIFS JEUNES ET JEUNES ACTIFS

TENUE DE COMPTE DE DÉPÔT

- par compte	2,10 €
- les clients mineurs (moins de 18 ans)	Gratuit

MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

• Fourniture carte **Point Argent Plus** à débit immédiat (offre réservée aux clients de 12 à 17 ans inclus)	par an	15,00 €

COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES

• **Forfait CRISTAL** voir détail p.15 (gratuit si inclus dans un Pack Famille)	par mois	**à partir de 1,00 €**

FORFAIT MOBILITÉ INTERNATIONALE

• Offre mobilité carte (à partir de 16 ans)*	par mois	14,00 €

Offre d'une durée de 3 mois minimum permettant la prise en charge des frais liés à l'ensemble de vos opérations par carte bancaire à l'international (hors commission de change).

(1) Les contrats d'assurance vie sont pris en charge dans le cadre de la succession mais n'entrent pas dans l'assiette de calcul des frais de succession. (*) Sous réserve d'éligibilité. (2) En présence d'au moins un enfant ou de ses descendants, ou d'un conjoint survivant avec un montant d'avoirs supérieur à 5 965 € et en l'absence de facteur de complexité manifeste. (3) Les frais sont calculés sur la totalité du montant des avoirs d'épargne financière du défunt (CTO, PEA / PEA-PME-ETI) ou encore sur la totalité des avoirs bancaires (y compris CTO, PEA / PEA-PME-ETI) (4) Une succession est complexe lorsque : le défunt n'a aucun héritier au sens de l'article 734 du code civil ; un contrat de prêt immobilier souscrit par le défunt est en cours à la date du décès ; un ou plusieurs comptes du défunt à clôturer sont de nature professionnelle ; une ou des sûretés sont constituées sur un ou plusieurs comptes ou produits d'épargne à clôturer ; les opérations liées à la succession comportent un ou plusieurs éléments d'extranéité.

• **Option mobilité internationale pour les titulaires de l'offre CRISTAL (de 16 à 17 ans)***

Offre d'une durée de 3 mois minimum réservée aux jeunes de 16 à 17 ans ayant souscrit une convention CRISTAL (Essentiel ou Confort) qui comprend l'offre mobilité carte.

	Essentiel	Confort
VISA Classic	4€ / mois	3€ / mois
VISA Premier	-	2.50€ / mois

INFO Les clients de 18 à 28 ans détenteurs d'une convention Cristal, Duo ou Pack Famille bénéficient de l'exonération des frais de paiement et de retrait par carte bancaire à l'international (hors commission de change).

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

CRÉDITS(1)

• Frais de dossier prêts étudiants, apprentis — Gratuit

ASSURANCES

• Assurance Habitation Jeune(3) — Nous consulter

Assurance Habitation offre aux jeunes de moins de 28 ans, une assurance logement à un tarif préférentiel(2).

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

• Fourniture carte Visa Classic NRJ à débit immédiat ou différé à partir de 16 ans — par an **47,10 €**

• Forfait tranquillité (offre réservée aux clients de 18 à 30 ans inclus) — par mois **4,00 €**

• Forfait liberté (offre réservée aux clients de 16 à 30 ans inclus) — par mois **3,00 €**

TARIF ACEF

OFFRE MULTI-AVANTAGES ACEF (ASSOCIATION CRÉÉE PAR ET POUR LES FONCTIONNAIRES ET AGENTS DES SERVICES PUBLICS)

• Adhésion annuelle — **15,00 €**

AVANTAGE Bénéficiez toute l'année de réductions sur vos achats quotidiens et sur vos loisirs.

(1) sous réserve d'éligibilité et d'acceptation par la Banque Populaire. (2) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. (3) Contrat assuré par BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Les prestations d'assistance sont mises en oeuvre par IMA GIE. Entreprises régies par le Code des Assurances. (*) Sous réserve d'éligibilité.

RÉSOUDRE UN LITIGE

VOTRE BANQUE POPULAIRE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

La volonté de la Banque Populaire Occitane est de vous apporter en permanence la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

Vous pouvez exprimer votre réclamation comme suit :

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller en agence est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.

- Vous pouvez également écrire au service Relations Clients, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas :

PAR COURRIER	PAR INTERNET
BANQUE POPULAIRE OCCITANE - Service Relations Clients Avenue Maryse Bastié BP19 - 46022 CAHORS CEDEX	www.banquepopulaire.fr/occitane Onglet NOUS CONTACTER puis « Effectuer une réclamation »

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (carte bancaire, virement, prélèvement...), la Banque Populaire Occitane vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : assurances.groupebpce.com, rubrique «reclamation-et-mediation».

VOTRE RECOURS EN MÉDIATION

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de l'agence, du Service Relations Clients ou en l'absence de réponse, vous pouvez saisir **gratuitement** le médiateur compétent sur son site internet ou par voie postale, dans le délai d'un (1) an à compter de votre réclamation auprès votre Banque Populaire sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez.

Le médiateur de la consommation(*) pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers) et/ou à la commercialisation d'un produit d'assurance.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
directement sur son site internet : https://www.mediateur-fnbp.fr/ ou sur celui de la médiation de la consommation : https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso	Madame la Médiateure de la consommation auprès de la FNBP 20/22 rue Rubens 75013 PARIS

Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers pour les litiges sur les services et placements financiers – hors assurance-vie – (CTO, PEA, obligations, actions, OPC…), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc...

PAR INTERNET	PAR COURRIER
De préférence par Internet, via le formulaire électronique disponible sur le site internet **amf-france.org.fr/le-mediateur** bouton **« Saisir le médiateur »**	Le Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

(*) Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC. Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : www.economie.gouv.fr/mediation-conso.

Le médiateur de l'assurance pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
https://www.mediation-assurance.org	La Médiation de l'Assurance TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE

- Le Service clientèle ALODIS:
  Depuis la France, au 05 81 22 00 00 (numéro non surtaxé)
  Depuis l'étranger, au +(33)5 81 22 00 00
  (coût variable en fonction du pays de l'opérateur)
  du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30
  et le samedi de 8h30 à 12h30.
- Le site Internet www.banquepopulaire.fr/occitane

VOS REPÈRES

L'ACCÈS AUX TARIFS APPLIQUÉS PAR VOTRE BANQUE

Votre banque vous informe des modifications tarifaires 2 mois avant leur mise en application. Les tarifs bancaires sont accessibles dans l'ensemble de nos points de vente et sur notre site Internet www.banquepopulaire.fr/occitane (brochure tarifaire Particuliers et Professionnels & Entreprises et document d'information tarifaire). Sur vos relevés de compte, le pictogramme ☞ vous permet d'identifier les opérations correspondant à des frais prélevés par la banque au titre de la gestion de votre compte bancaire. Un récapitulatif est également restitué à la fin de vos relevés.

De plus, votre banque vous envoie chaque année, au mois de janvier, un document récapitulant le total des sommes perçues au cours de l'année civile précédente, au titre des produits et services dont vous avez bénéficié dans le cadre de la gestion de votre compte bancaire.

LES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT DE VOTRE COMPTE DE DÉPÔT

À l'ouverture de compte, votre Conseiller Clientèle vous délivre la convention de compte de dépôt qui contient toutes les règles de fonctionnement de votre compte. Élaborée dans le cadre de la charte bancaire, cette convention de compte précise les modalités de fonctionnement du compte, la périodicité des extraits de compte, la délivrance des chéquiers, leur utilisation et leur mise en opposition, les tarifs associés à la convention.

Pour plus de détails, nous vous invitons à prendre connaissance de ce document mis à jour et disponible gratuitement dans votre agence ou sur Internet à l'adresse suivante : www.banquepopulaire.fr/occitane

Vous pourrez également en obtenir une copie papier sur simple demande auprès de votre Conseiller Clientèle.

DES RENSEIGNEMENTS PRATIQUES SUR LA BANQUE

Votre banque tient à votre disposition dans l'ensemble des points de vente des mini-guides et guides de la Fédération Bancaire Française.

ET POUR PLUS D'INFORMATIONS…

Consultez le site Internet de la Fédération Bancaire Française, « les Clés de la Banque » : www.lesclesdelabanque.com

Il contient de multiples informations sur vos droits et obligations, l'utilisation de votre compte, de vos moyens de paiement.

NOS PARTENAIRES ET MENTIONS LÉGALES

Les crédits renouvelables sont des produits de BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière.

BPCE Financement – SA au capital de 73 801 950 € - Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon – 75013 Paris – 439 869 587 RCS Paris. Intermédiaire d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 393

La Location avec Option d'Achat est un produit de :
BPCE Lease - Société anonyme à conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros – Etablissement de Crédit Spécialisé – Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris – RCS Paris 379 155 369 – N° TVA : FR 81 379 155 369 Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339.

BPCE Vie, SA au capital social de 161 469 776 euros
Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - 349 004 341 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.

IMA ASSURANCES, SA au capital de 157 000 000 euros
entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le
siège social est situé 118, avenue de Paris - 79000 Niort
Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort
sous le numéro 481.511.632.

CNP ASSURANCES, SA avec conseil d'administration,
au capital social de 686 618 477 € entièrement libéré,
Siège social : 4 Promenade Coeur de Ville 92130 Issy-les-Moulineaux
Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 341 737 062.
Entreprise régie par le Code des Assurances.

BPCE Assurances IARD, SA au capital de 61 996 212 euros, immatriculée
au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro
350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant
son siège social au 7, promenade Germaine Sablon 75013 Paris.

Covéa Protection Juridique, SA à conseil d'administration au capital de 88 077 090,60 € entièrement versé. Entreprise régie par le Code des assurances – RCS Le Mans 442 935 227 - APE 6512 Z. Siège social : 160, rue Henri Champion - 72100 Le Mans.

BPCE IARD, SA à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 50 000 000€ entièrement versé.
401 380 472 RCS NIORT
Siège Social : Chaban 79180 CHAURAY
Entreprise régie par le Code des Assurances.

Crédit Foncier de France (CFF), SA au capital de 1 331 400 718,80 € immatriculée au RCS de Paris sous le numéro de SIREN 542 029 848 dont le siège social est situé au 182 avenue de France 75013 Paris. N° de TVA intracommunautaire FR 83 542 029 848.

POUR ACCÉDER À VOS SERVICES À TOUT MOMENT EN TOUS LIEUX
Télécharger l'application Banque Populaire

DISPONIBLE SUR Google Play

Télécharger dans l'App Store

DISPONIBLE SUR AppGallery

Services gratuits de banque et assurance à distance mis à votre disposition sur l'application Banque Populaire Particuliers (1)

GESTION DE VOTRE BANQUE À DISTANCE

Biométrie	Accès rapide à vos comptes via la reconnaissance des empreintes digitales (2) ou du visage (2)
Gestion des comptes	Suivi de vos opérations de paiements et retraits cartes
	Création d'alertes sur mesure pour piloter au plus près vos comptes
Pilotage de votre carte	Verrouillage temporaire ou mise en opposition en temps réel
	Consultation du code secret de votre carte bancaire
	Consultation et modification si besoin et sous conditions des plafonds temporaires de paiement et de retraits de votre carte (1)
Virements	Gestion et suivi de vos virements
	Ajout d'un bénéficiaire sans délai d'attente grâce à Sécur'Pass activable depuis le Smartphone (2)
	Virement SEPA instantané occasionnel avec le numéro de téléphone mobile ou l'adresse email du bénéficiaire ou un QR Code Wero (via Wero)
Retrait	Retrait d'espèces sans avoir à portée de main votre carte bancaire, avec SMART'retrait

GESTION DE VOTRE ASSURANCE À DISTANCE

Simulation/ souscription	Simulation tarifaire et souscription en ligne (3)
Information sur votre contrat	Consultation de vos bénéficiaires, de vos formules, de vos garanties et de vos franchises
	Visualisation de votre échéancier
Gestion du contrat	Ajout ou suppression d'un bénéficiaire de votre assurance scolaire (option du contrat assurance habitation)
	Modification de la date et de la fréquence de prélèvement
	Modification du compte Banque Populaire de prélèvement
	Déclaration et suivi d'un sinistre
	Utilisation des services de dépannage, travaux, déménagement
Gestion de documents	Obtention d'une attestation, un avis d'échéance

(1) Ces fonctionnalités sont disponibles sur votre espace de banque à distance. Cela nécessite la souscription préalable au service de banque à distance (gratuit hors coûts de connexion facturés par votre fournisseur d'accès à internet) et d'être doté de l'application mobile Banque Populaire pour y accéder.
(2) Fonctionnalité disponible sur notre application mobile pour les systèmes d'exploitation et matériels compatibles.
(3) Sous réserve d'acceptation de votre Banque Populaire et après expiration du délai de rétractation.

BANQUE POPULAIRE OCCITANE +X

Prenez rendez-vous avec votre conseiller
www.banquepopulaire.fr

Accéder facilement à la brochure tarifaire de votre Banque Populaire en téléchargeant la version à jour en ligne

FR

Conception : Banque Populaire Occitane – Fabrication : imprimeur BCR - ZA Lafourcade - 32200 GIMONT

Banque Populaire Occitane : Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L 512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit ; intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le n°07 022 714, ayant son siège social à BALMA (31130), 33-43 avenue Georges Pompidou, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro SIREN RCS TOULOUSE 560 801 300.). Identifiant unique REP n° FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042) | Crédits photos : © iStock